

ROYA

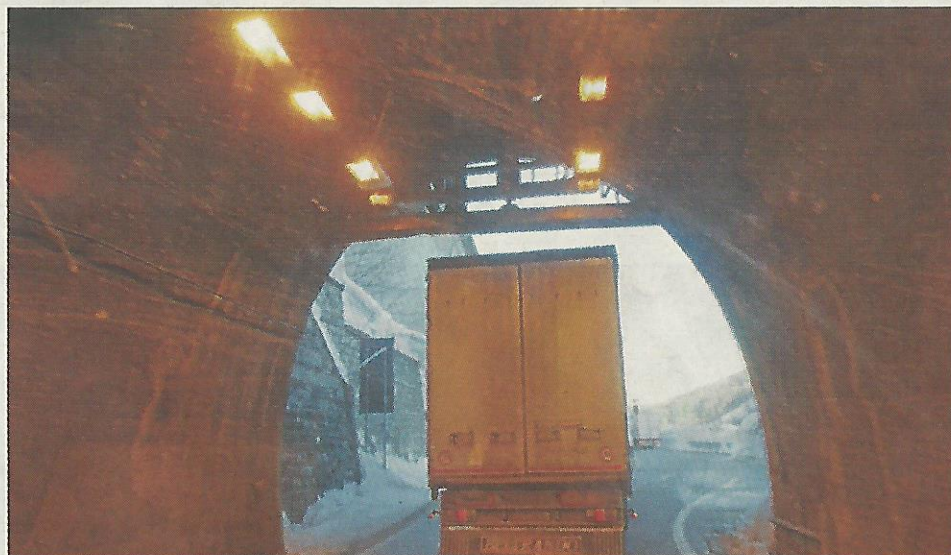
Arrêté anti-poids lourds : les 5 maires réagissent aux dires de la sous-préfète

Ils sont déterminés à protéger la Roya, contre « l'augmentation des poids lourds de plus de 19 tonnes ». Alors, début septembre, les cinq maires de la vallée ont enregistré en préfecture un arrêté commun pour leur interdire la circulation sur la RD 6204, du moins les véhicules TIR (transit international routier). Et ce, quelques mois seulement après que des arrêtés similaires ont déjà été suspendus par le tribunal administratif (1).

« Elle aurait dû utiliser le conditionnel »

Un nouvel arrêté considéré comme « illégal » par la sous-préfète Gwenaëlle Chapuis, interviewée hier dans nos colonnes. « Il sera déféré devant le juge administratif qui tranchera », avait-elle expliqué. Quelques mots qui ont, semble-t-il, piqué au vif les cinq élus, toujours très actifs dans cette lutte de longue date.

« Nous pensons qu'elle aurait dû utiliser le conditionnel car, aujourd'hui, même le premier arrêté pris n'a pas encore été jugé sur le fond. Le juge des référés l'a juste suspendu au



Les maires de la Roya craignent que le doublement du tunnel de Tende favorise l'augmentation du nombre de camions à fort tonnage. (Archives Nice-Matin)

seul fait qu'il n'avait pas été pris par les cinq communes de la vallée et que si cela était le cas, cela est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée », écrivent-ils, dans un communiqué commun avant de préciser qu'ils laisseront au juge administratif le soin de « rendre dans un premier temps son avis favorable, ou non, sur la suspension ou non de cet arrêté. Et plus tard sur le fond. » Quant aux dires de la sous-

préfète sur le fait qu'elle n'ait pas de preuves de l'asphyxie de la vallée, les maires de la Roya en rajoutent une couche : « Nous qui vivons dans la vallée, nous savons de quoi nous parlons. Notre souci est bien d'assurer la sécurité de nos concitoyens, des bâtiments, de développer le tourisme et globalement d'avoir une bonne qualité de vie. Et cela passe, à notre avis, par la limitation de tonnage des poids lourds. Alors lire que c'est la sécurité de ces ca-

mions qu'il faut assurer suscite chez nous l'incompréhension. »

L'opposition administrative entre la préfecture et les élus de la Roya se réglera dans les prochaines semaines devant le tribunal administratif. De nouveau.

THIBAUT PARAT
tparat@nicematin.fr

(1) En janvier, les maires de Breil et Fontan avaient pris des arrêtés contre la circulation des 19 tonnes. Le préfet des Alpes-Maritimes les avait assignés au tribunal administratif de Nice. Lequel les avait suspendus, début août.

LA BRIGUE

18^e Critérium de randonnée pédestre

Demain dimanche, coup d'envoi de ce rendez-vous qui se veut avant tout convivial et familial, une belle randonnée au cœur des magnifiques forêts brigasques. Dix-huit ans que les bénévoles de l'association ALPES l'organisent avec enthousiasme. Départ et ins-

criptions Place de Nice à partir de 6h30. Adultes : 10 euros, enfants : 5 euros. Grande boucle 20 km, petite boucle 16 km. La matinée sportive sera clôturée par une pasta-party à midi sur le plateau de Géréon.

SG



Le rendez-vous est fixé dimanche.

(DR)